

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2718

30 octobre 2013

### SOMMAIRE

ACAC Holdings Luxembourg .....	130444	E.C. S.A. ....	130447
Aerium Erlangen S.à.r.l. ....	130418	Fidenes S.A. ....	130464
Aerium Ubstadt S.à r.l. ....	130442	Fintch Investments S.A. ....	130464
Agence Immobilière Toussaint Abby S.à.r.l. ....	130446	Geo 3 & Co. S.C.A. ....	130462
Alceos S.A. ....	130434	GP Leasing S.à r.l. ....	130458
Al Mangia-Mangia S.à r.l. ....	130455	Han Lux S.à r.l. ....	130462
A.M. Concept S.A. ....	130419	HC Real Estate Holdings S.A. ....	130464
APM 5 Management S.A. ....	130441	Icebird S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	130453
Aquarelle S.A. ....	130433	Imperial Innovations S.à.r.l. ....	130438
Aquila Farms S.A. ....	130428	Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l. ....	130452
Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A. ....	130428	Keyroy-Comercio e Serviços Internacio- nais S.à r.l. ....	130452
Art German Hotel Holding S.à r.l. ....	130433	Knight Lux 1 S.à r.l. ....	130449
A.T. Electronics S.A. ....	130424	LABRIS S.A.- société de gestion de patri- moine familial .....	130453
Aubiac S.A. ....	130433	Lactinvest S.A. ....	130460
Aubiac S.A. ....	130441	LPV (Alzenau) S.à r.l. ....	130449
Babyworld .....	130441	LUNAV S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	130456
Balmain European Retail Holdings S.à r.l. .....	130441	Lutsinia SA .....	130448
Baruun Naran S.à r.l. ....	130423	Luxdeftec S.A. ....	130456
Bevis Marks Holding S.à r.l. ....	130447	Mayreau Investissement S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	130454
Black & Decker TransAsia S.à r.l. ....	130447	MIRIM S.A.- société de gestion de patri- moine familial .....	130454
Blue Sky Investments S.à r.l. ....	130448	Powercom S.A. ....	130418
Brehat .....	130427	Powercom Yuraku S.A. ....	130455
Bumble Bee GP S.à r.l. ....	130448	Reinert S.à r.l. ....	130456
CB Diffusion S.à r.l. ....	130443	SELP (Alzenau) S.à r.l. ....	130449
Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de pa- trimoine familial .....	130455	TIAA Lux 5 S.à r.l. ....	130457
Coficom Trust Sàrl .....	130443	Vesper Holdings .....	130434
Comitalu S.A. ....	130442	VF Investments S.à r.l. ....	130454
Delphi Latin America S.à r.l. ....	130418	Weinberg Real Estate Co-Invest S.A. ...	130457
Denovo S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	130452	Zynga Luxembourg S.à r.l. ....	130453
Desta S.A. SPF .....	130443		

**Aerium Erlangen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 118.832.

Pursuant to a share purchase agreement dated 21<sup>st</sup> August 2013, one hundred twenty-five (125) shares of the company, have been transferred from Cypress Capital Investments Luxembourg to Aerium Opportunity I Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.987, the corporate capital of which is set at EUR 12,500.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales daté du 21 août 2013, cent-vingt-cinq (125) parts sociales de la Société ont été transférées par Cypress Capital Investments Luxembourg à Aerium Opportunity I Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, domiciliée à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.987, ayant un capital social fixé à EUR 12.500.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130452/20.

(130159051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Powercom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 65.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130260/10.

(130158140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

**Delphi Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.278.

**EXTRAIT**

M. Marc Christopher McGuire et M. Jason Michael Hollar ont démissionné de leurs fonctions de gérants de catégorie B de la Société avec effet au 9 septembre 2013.

Il est également à noter que (i) l'adresse de Mme Isabelle Marthe Odette Vagne est désormais la suivante: Immeuble le Raspail, 22, avenue des Nations, 93420 Villepinte, France et (ii) l'identité exacte de M. Sherbin est la suivante: M. David Matthew Sherbin.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Bradley Allan Spiegel, gérant de catégorie A;
- M. David Matthew Sherbin, gérant de catégorie A;
- M. Jean-Michel Paumier, gérant de catégorie B; et
- Mme Isabelle Marthe Odette Vagne, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

*Pour la Société*

Hélène Grandmaire

*Mandataire*

Référence de publication: 2013130410/24.

(130158395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

**A.M. Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.102.

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "A.M. Concept S.A.", une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51102, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 19 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 16 août 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Edmond SCHROEDER, en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 22 septembre 1995.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire

L'Assemblée choisit Monsieur Alain EHRMINGER, menuisier en agencement, demeurant à F-57570 Cattenom, 2, Allée de la Libération, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains, "Résidence Royale";

2. Modification de l'objet social en y insérant l'alinéa suivant:

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 10.00 heures;

4. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;

5. Adaptation du capital social;

6. Refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide:

- de transférer, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2013, le siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains, "Résidence Royale";

- de modifier l'objet social en y insérant l'alinéa reproduit ci-avant sous le point 2 de l'ordre du jour;

- de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 10.00 heures; et

- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des 125 actions représentatives du capital social;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles; le montant de 13,31 EUR étant versée en numéraire par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément; et
- de remplacer les 125 actions sans désignation de valeur nominale par 125 actions d'une valeur nominale de 248,- EUR chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de refondre complètement les statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle. Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "A.M. Concept S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'un atelier de menuiserie, agencement, installation et décoration de magasins, le commerce de meubles et d'articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

### III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. EHRMINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2013. LAC/2013/37781. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130427/253.

(130159047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

#### **Baruun Naran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.918.394,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.487.

*Extrait rectificatif à l'extrait enregistré sous numéro L130158297 enregistré et déposé le 16/09/2013*

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 septembre 2013 que:

- la démission de Monsieur Carlo Schneider, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013;
- Monsieur Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130485/17.

(130159084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**A.T. Electronics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 94.824.

L'an deux mil treize, le vingt-huit août

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «A.T. ELECTRONICS S.A.», avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt, constituée suivant acte reçu par le notaire Léonie GRETHEN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 10 septembre 1997, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations Numéro 692 du 10 décembre 1997.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 3 mars 2010, numéro 460

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 94.824.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et sous la présidence de Monsieur Jean-François THELLIN, demeurant à L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss

qui fait également office de scrutateur

et qui nomme comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, Rue des Tondeurs

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Le transfert du siège social de Huldange à L-9570 Wiltz, 36, Rue des Tondeurs et la modification subséquente de l'article afférent des statuts.

2. Refonte des statuts pour permettre l'administration de la société par un administrateur unique.

3. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Huldange à L-9570 Wiltz, 36 Rue des Tondeurs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de faire une refonte des statuts pour permettre l'administration d'un administrateur unique:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «A.T. Electronics S.A.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet pour son compte et pour compte de tiers l'accomplissement au Luxembourg et à l'étranger de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au conseil, à la conception, la réalisation et la commercialisation de tout projet lié à la sécurité des bâtiments ou des personnes.

La société a encore pour objet:

- l'installation électrique et de téléphonie,
- la fabrication, le commerce de détail et de gros de systèmes d'alarme et de caméras de surveillance,
- la conception, la vente, l'installation et la maintenance de systèmes d'alarme en tous genre, de surveillance et de contrôle d'accès,
- l'installation de systèmes de télécommunication et de domotique,
- la conception, la vente d'installations, l'exploitation et la maintenance de systèmes électroniques,
- la mission d'intermédiaire commerciale

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par deux cent cinquante (250) actions de cent vingt-quatre euros (124.- Euro) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

#### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 20.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14 heures 30.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 880.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THELLIN, WAGNER, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 30 août 2013. Relation: WIL/2012/556. Reçu soixante-quinze euros (75 €),

*Le Receveur (signé): Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreur pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130428/199.

(130159384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

### **Brehat, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.620.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 septembre 2013*

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr Sibrand van Roijen de son mandat de gérant administratif de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux gérants administratifs de la société:

- Mr Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen;
- Mr Jurgen Raab, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130492/17.

(130159567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Aquila Farms S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,  
(anc. Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.124.

Im Jahre zweitausend-dreizehn, den siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück, Großherzogtum Luxemburg

Versammelte sich die außerordentliche Aktionärsversammlung der "Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A.", einer Aktiengesellschaft (société anonyme) in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital -spezialisierter Investmentfonds (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) („Investmentgesellschaft“), die im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) unter der Nummer B167124 eingetragen ist, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Die Investmentgesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations („Memorial“) C Nummer 941 vom 12. April 2012.

Die Satzung der Investmentgesellschaft wurde letztmalig abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1931 vom 3. August 2012.

Die Aktionärsversammlung wurde eröffnet um 16:30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude Michels, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Aktionärsversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Sämtliche Aktionäre der Investmentgesellschaft, die die Gesamtheit der im Umlauf befindlichen Aktien der Investmentgesellschaft repräsentieren, erklären von der Tagesordnung Kenntnis zu haben und auf die Einhaltung der formellen Einberufungsmodalitäten zu verzichten.

II. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Investmentgesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

III. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche in Umlauf befindlichen Aktien, in gegenwärtiger außerordentlicher Aktionärsversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

IV. Die Tagesordnung gegenwärtiger Aktionärsversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Änderung der Bezeichnung der Investmentgesellschaft in „Aquila Farms S.A.“

2. Änderung des Absatzes „Begriffsbestimmungen“ der Satzung wie folgt:

- Einfügen der Klammer: „(insbesondere umfasst diese Kategorie auch ggf. Wettbewerber des Fonds- oder Anlageberaters oder deren Verbundene Unternehmen)“ unter der Begriffsbestimmung „Ausgeschlossene Person(en)“

- Änderung der Bezeichnung der Investmentgesellschaft unter der Begriffsbestimmung „Investmentgesellschaft“.

- Einfügen des Absatzes: „(iv) Ein Verbundenes Unternehmen bezeichnet darüber hinaus ein Unternehmen, zu welchem die in (i) bis (iii) genannten Unternehmen ein Mutter-Tochter-Verhältnis oder ein Tochter-Mutter-Verhältnis aufweisen.“ unter der Begriffsbezeichnung „Verbundenes Unternehmen“.

3. Änderung von Artikel 1 der Satzung der Investmentgesellschaft um die Änderung der Bezeichnung der Investmentgesellschaft widerzuspiegeln.

4. Änderung des Absatzes (1) des Artikels 3 der Satzung der Investmentgesellschaft.

5. Änderung des zweiten Satzes des Artikels 8 der Satzung der Investmentgesellschaft.

6. Änderung der Absätze (3) und (4) des Artikels 12 der Satzung der Investmentgesellschaft.

7. Änderung von Artikel 14 der Satzung der Investmentgesellschaft.

8. Änderung der Absätze (3) und (4) des Artikels 17 der Satzung der Investmentgesellschaft.

9. Änderung von Artikel 25 der Satzung der Investmentgesellschaft.

10. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Aktionärsversammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss.*

Die Aktionärsversammlung beschließt die Bezeichnung der Investmentgesellschaft in „Aquila Farms SA.“ zu ändern.

#### Zweiter Beschluss.

Die Aktionärsversammlung beschließt folgende Änderungen unter dem Absatz „Begriffsbestimmungen“ der Satzung:

- Einfügen der Klammer: „(insbesondere umfasst diese Kategorie auch ggf. Wettbewerber des Fonds- oder Anlageberaters oder deren Verbundene Unternehmen)“ unter der Begriffsbestimmung „Ausgeschlossene Person(en)“
- Änderung der Bezeichnung der Investmentgesellschaft unter der Begriffsbestimmung „Investmentgesellschaft“ in „Aquila Farms S.A.“.
- Einfügen des Absatzes: „(iv) Ein Verbundenes Unternehmen bezeichnet darüber hinaus ein Unternehmen, zu welchem die in (i) bis (iii) genannten Unternehmen ein Mutter-Tochter-Verhältnis oder ein Tochter-Mutter-Verhältnis aufweisen.“ unter der Begriffsbezeichnung „Verbundenes Unternehmen“.

#### Dritter Beschluss.

Die Aktionärsversammlung beschließt Artikel 1 der Satzung der Investmentgesellschaft abzuändern, um die Änderung der Bezeichnung der Investmentgesellschaft widerzuspiegeln, so dass dieser nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 1. Name.** Die Investmentgesellschaft ist als Aktiengesellschaft (société anonyme) errichtet und qualifiziert als Investmentgesellschaft mit variablem Kapital -spezialisierte Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), unter der Bezeichnung "Aquila Farms S.A."."

#### Vierter Beschluss

Die Aktionärsversammlung beschließt Absatz (1) des Artikels 3 der Satzung der Investmentgesellschaft abzuändern, so dass dieser nunmehr wie folgt lauten:

##### „ **Art. 3. Dauer.**

(1) Die Investmentgesellschaft wird für Dauer bis zum 31. Juli 2021 errichtet, wobei jedoch der Verwaltungsrat den Aktionären, im Rahmen einer ordentlichen Aktionärsversammlung, die Verlängerung der Dauer der Investmentgesellschaft zweimal um jeweils bis zu 12 Monate vorschlagen kann, sodass die Dauer der Investmentgesellschaft maximal bis zum 31. Juli 2023 verlängert werden kann.“

#### Fünfter Beschluss

Die Aktionärsversammlung beschließt den zweiten Satz des Artikels 8 der Satzung der Investmentgesellschaft abzuändern, so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

„Die Aktienklassen können sich im Hinblick auf die Gebührenstruktur, die Mindestanlagebeträge, die Ausschüttungspolitik, die von den Anlegern zu erfüllenden Voraussetzungen, die Währung, die Laufzeit, die Bewertungsfrequenz, die Rückgabemöglichkeiten auf Antrag der Aktionäre oder sonstige besondere Merkmale, die jeweils von der Investmentgesellschaft bestimmt werden, unterscheiden.“

#### Sechster Beschluss

Die Aktionärsversammlung beschließt die Absätze (3) und (4) des Artikels 12 der Satzung der Investmentgesellschaft abzuändern, so dass diese nunmehr wie folgt lauten:

„(3) Vorbehaltlich der nachstehenden Ausnahmen werden die Aktien während der Erstemissionsphase zum Erstemissionspreis ausgegeben. Um die Gleichbehandlung der Investoren während der Erstemissionsphase zu gewährleisten, ohne dass jedoch eine Berechnung des Nettovermögenswerts vorgenommen werden muss, kann die Investmentgesellschaft nach vernünftigem Ermessen in Bezug auf ein weiteres Closing den Erstemissionspreis durch einen Betrag erhöhen, welcher im Emissionsdokument näher definiert wird. Ungeachtet dessen kann der Verwaltungsrat jedoch auch bereits während der Erstemissionsphase beschließen, dass die Aktien zum zuletzt verfügbaren Nettovermögenswert je Aktie bzw. auf Grundlage eines zum jeweiligen Emissionszeitpunktes zusätzlich ermittelten Nettoinventarwerts ausgegeben werden.“

(4) Nach Ablauf der Erstemissionsphase werden Aktien zum letzten verfügbaren Nettovermögenswert je Aktie bzw. auf Grundlage eines zum jeweiligen Emissionszeitpunktes zusätzlich ermittelten Nettoinventarwerts ausgegeben, der gemäß den Bestimmungen des Artikels 17 ermittelt wird. Ungeachtet des vorherstehenden kann die Ausgabe von Aktien im Ermessen des Verwaltungsrates auch weiterhin auf Basis des Erstemissionspreises erfolgen, sofern gewährleistet ist, dass die Verwässerung der Aktionäre ausgeschlossen ist.“

#### Siebter Beschluss

Die Aktionärsversammlung beschließt Artikel 14 der Satzung der Investmentgesellschaft abzuändern, so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

##### „ **Art. 14. Rücknahme von Aktien.**

(1) Der Verwaltungsrat kann sowohl Aktienklassen, welche Rücknahmen von Aktien auf Antrag der Aktionäre zulassen als auch Aktienklassen, welche nicht zu Rücknahmen auf Verlangen der Aktionäre berechtigen, bilden. Die jeweiligen Bedingungen und Regelungen zu denen ggf. für die jeweiligen Aktienklassen Rücknahmen auf Antrag der Aktionäre bean-

trägt und ausgeführt werden können, insbesondere in Bezug auf Rückkauffristen, Rückkaufpreise, Aufschub sowie Auszahlung richten sich nach den diesbezüglichen Bestimmungen des Emissionsdokumentes.

(2) Ungeachtet dessen kann der Verwaltungsrat in eigenem Ermessen den einseitigen Rückkauf von Aktien beschließen, insbesondere um überschüssige Liquidität, statt im Rahmen von Ausschüttungen an die jeweiligen Aktionäre zurückfließen zu lassen. Hinsichtlich eines jeden solchen Angebots zum Rückkauf wird dessen Annahme durch sämtliche Aktionäre ggf. der betroffenen Aktienklasse fingiert. Jeder solche Rückkauf wirkt sich proportional auf ihren jeweiligen Aktienbesitz aus. In diesem Falle wird die Investmentgesellschaft die eingetragenen Aktionäre ggf. der betroffenen Aktienklasse rechtzeitig über den Rückkauf benachrichtigen. Diese Mitteilung beinhaltet die Rückkauffrist, das angewandte Berechnungsverfahren des Rückkaufpreises, welcher am letzten Tag der Rückkauffrist bestimmt wird und auf dem Nettoinventarwert der Aktien am letzten Tag der Rückkauffrist basiert.

(3) Darüber hinaus kann der Verwaltungsrat den einseitigen Rückkauf von Aktien beschließen, welche von Aktionären gehalten werden, die einer Verlängerung der Laufzeit der Investmentgesellschaft gemäss Artikel 3 (2) nicht zustimmen. Der Rückkauf dieser Aktien erfolgt dann zu einem Rückkaufpreis, welcher auf dem Nettoinventarwert der Aktien am letzten Tag der Rückkauffrist basiert und gemäss eines durch den Verwaltungsrat festgelegten Berechnungsverfahren ermittelt wird.

(4) Der Verwaltungsrat kann beschließen, dass die Investmentgesellschaft gemäss den Bestimmungen des Emissionsdokumentes hierzu berechtigt ist, den Rückkaufpreis an jeden Aktionär, der dem zustimmt, per Sachausschüttung auszuzahlen, indem dem Aktionär aus dem Portfolio der Vermögenswerte, Vermögensanlagen zu dem jeweiligen Wert (entsprechend den Bestimmungen in Artikel 17) an dem jeweiligen Bewertungstag, an welchem der Rückkaufpreis berechnet wird, entsprechend dem Wert der zurückzunehmenden Aktien zugeteilt werden. Natur und Art der zu übertragenden Vermögenswerte werden in einem solchen Fall auf einer angemessenen und sachlichen Grundlage und ohne Beeinträchtigung der Interessen der anderen Aktionäre bestimmt und die angewandte Bewertung wird durch einen gesonderten Bericht des Wirtschaftsprüfers bestätigt. Die Kosten einer solchen Übertragung trägt der Zessionar.

(5) Aktien, die zurückgekauft wurden, werden annulliert.“

#### *Achter Beschluss*

Die Aktionärsversammlung beschließt die Absätze (3) und (4) des Artikels 17 der Satzung der Investmentgesellschaft abzuändern, so dass diese nunmehr wie folgt lauten:

„(3) Die Vermögenswerte können bestehen aus:

- a) Gesellschaftsanteile, Aktien und sonstige Beteiligungs- und Wertpapiere;
- b) Schuldverschreibungen;
- c) Barguthaben und sonstige flüssige Mittel, einschließlich darauf aufgelaufener Zinsen;
- d) Geldmarktpapiere;
- e) Aktien bzw. Anteilen von OGA, spezialisierten Investmentfonds, OGAW und vergleichbaren Investmentfonds;
- f) Forderungen, die bei Vorlage zahlbar werden sowie alle sonstigen Geldforderungen, einschließlich noch nicht erfüllter Ausgabepreisforderungen aus dem Verkauf/der Verfügung von Aktien oder anderen Vermögenswerten;
- g) Zinsen, die auf im Eigentum der Investmentgesellschaft befindliche Einlagen aufgelaufen sind, soweit diese nicht im Kapitalbetrag dieses Vermögensgegenstandes enthalten oder ausgewiesen sind;
- h) Ausschüttungen, auf die die Investmentgesellschaft einen Anspruch hat, soweit sie bekannt sind;
- i) nicht abgeschriebenen Gründungskosten, einschließlich der Kosten für die Ausgabe und die Platzierung der Aktien; oder
- j) allen übrigen Vermögenswerte jeder Art, einschließlich im Voraus entrichteter Kosten.

(4) Der Wert dieser Vermögenswerte werden grundsätzlich wie folgt bestimmt:

a) An einer Börse zugelassene oder in einem organisierten Markt gehandelte Vermögensgegenstände (insbesondere Wertpapiere (inkl. Gesellschaftsanteile, Aktien und sonstige Beteiligungspapiere)) werden, vorbehaltlich besonderer Bewertungsregeln für einzelne Vermögensgegenstände, welche ggf. nachfolgend oder im Emissionsdokument angegeben werden, zum jeweiligen (zuletzt verfügbaren) Kurswert bewertet. Sofern diese Kurse nicht repräsentativ sind; wird der Wert dieser Vermögensgegenstände auf Basis des wahrscheinlichen, von der Investmentgesellschaft nach Treu und Glauben geschätzten Veräußerungswertes bestimmt.

b) Vermögensgegenstände (insbesondere Wertpapiere (inkl. Gesellschaftsanteile, Aktien und sonstige Beteiligungspapiere)), die weder an Börsen gehandelt werden noch in einen anderen organisierten Markt einbezogen sind oder für die kein handelbarer Kurs verfügbar ist, werden, vorbehaltlich besonderer Bewertungsregeln für einzelne Vermögensgegenstände, welche ggf. nachfolgend oder im Emissionsdokument angegeben werden, zu dem aktuellen Verkehrswert bewertet, der auf Basis geeigneter Bewertungsmodelle unter Berücksichtigung der aktuellen Marktgegebenheiten ermittelt wird.

c) Schuldverschreibungen werden, vorbehaltlich besonderer Bewertungsregeln, welche ggf. nachfolgend oder im Emissionsdokument angegeben werden, grundsätzlich zum Nominalwert zuzüglich Stückzinsen bewertet.

d) Für die Bewertung von nichtnotierten Schuldverschreibungen werden grundsätzlich die Anschaffungskosten (ggf. gemindert um Abschreibungen) und Impairmenttests herangezogen, welche auf Basis von Businessplänen der zugrundeliegenden Gesellschaften erfolgen, aus denen die Zahlungsströme, die für die Bedienung der Schuldverschreibungen zur Verfügung stehen, ersichtlich werden; ebenso kann eine positive Eigenkapitalposition der emittierenden Gesellschaften als Indikation für die Werthaltigkeit der Schuldverschreibungen gelten. Dabei werden gegebenenfalls Stückzinsen berücksichtigt, sofern die jeweiligen Zinsen vom Emittenten unbedingt geschuldet sind. Anderenfalls (d.h. im Falle von liquiditäts- und/oder gewinnabhängigen Zinsen - bedingt geschuldete Zinsen) werden Stückzinsen sowie Zinsforderungen am Tag des Zuflusses bei der Investmentgesellschaft berücksichtigt.

e) Aktien bzw. Anteilen von OGA, spezialisierten Investmentfonds, OGAW und vergleichbaren Investmentfonds werden zum letzten festgestellten Nettoinventarwert, der am jeweiligen Bewertungstag vorliegt, bewertet.

f) der Wert von Kassenbeständen oder Bareinlagen, Wechseln und Zahlungsaufforderungen sowie Forderungen aus Lieferungen und Leistungen, aktivischen Rechnungsabgrenzungsposten, Bardividenden und Zinserträgen, die beschlossen oder wie vorgenannt aufgelaufen, aber noch nicht eingegangen sind, werden in voller Höhe berücksichtigt, es sei denn, es ist unwahrscheinlich, dass diese Beträge gezahlt werden oder eingehen, in welchem Falle ihr Wert mit einem jeweils für angemessen gehaltenen Abschlag festgelegt wird, um ihren tatsächlichen Wert wieder zu geben;

g) bei Geldmarktpapieren wird ausgehend vom Nettoerwerbkurs und unter Beibehaltung der sich daraus ergebenden Rendite der Bewertungskurs sukzessive dem Rücknahmekurs angeglichen. Bei wesentlichen Änderungen der Marktverhältnisse erfolgt eine Anpassung der Bewertungsgrundlage der einzelnen Anlagen an die neuen Markttrenditen;

h) Der Wert von Futures, Forwards oder Optionen, welche an Börsen oder anderen geregelten Märkten gehandelt werden, wird auf der Grundlage der am Bewertungstag zuletzt verfügbaren Kurse solcher Verträge an den Börsen oder geregelten Märkten, auf welchen diese Futures, Forwards oder Optionen gehandelt werden, berechnet; sofern ein Future, ein Forward oder eine Option an einem Tag, für welchen der Nettovermögenswert bestimmt wird, nicht liquidiert werden kann, wird die Bewertungsgrundlage für einen solchen Vertrag vom Verwaltungsrat in angemessener und vernünftiger Weise bestimmt.

i) Der Wert von Forwards oder Optionen, die nicht an Börsen oder anderen geregelten Märkten gehandelt werden (OTC-Derivate), entspricht dem Nettoliquidationswert des jeweiligen Bewertungstages, wie er gemäß den Richtlinien des Verwaltungsrats auf einer konsistent für alle verschiedenen Arten von Verträgen angewandten Grundlage festgestellt wird. Swaps werden zu ihrem Marktwert bewertet. Im Falle von Zinsswaps unter Bezugnahme auf die zugrunde liegende Zinsentwicklung.

j) Liquide Mittel werden mit deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

k) Nicht auf Euro lautende Vermögenswerte und Verbindlichkeiten werden zu dem in Luxemburg am jeweiligen Bewertungstag gültigen Wechselkurs (grundsätzlich EZB-Referenzkurs) in Euro umgerechnet. Sollte ein Wechselkurs nicht verfügbar sein, wird er nach Treu und Glauben durch den Verwaltungsrat oder nach einem von ihm festgelegten Verfahren bestimmt.

l) Der Verwaltungsrat kann nach freiem Ermessen die Verwendung einer anderen Bewertungsmethode gestatten, wenn er der Meinung ist, dass diese den Verkehrswert von Vermögenswerten besser reflektiert. Diese Methode wird dann durchgehend angewendet. Die Zentralverwaltungsstelle kann sich auf diese zum Zwecke der Berechnung des Nettoinventarwerts genehmigten Bewertungsmethode stützen; und

m) Besondere Bewertungsregeln betreffend einzelne Vermögenswerte können ggf. im Emissionsdokument geregelt werden."

#### *Neunter Beschluss.*

Die Aktionärsversammlung beschließt Artikel 25 der Satzung anzupassen, so dass dieser nunmehr wie folgt lautet:

#### **„ Art. 25. Kosten und Gebühren.**

(1) Die Investmentgesellschaft trägt alle Gründungskosten, insbesondere Kosten für Rechts- und Steuerberatung und Kosten im Zusammenhang mit der Strukturierung, Gründung und Auflegung der Investmentgesellschaft und dem Angebot von Aktien. Die Gründungskosten können während eines Zeitraums von fünf (5) Jahren verteilt und abgeschrieben werden.

(2) Ferner können der Investmentgesellschaft gemäß den Bestimmungen des Emissionsdokumentes folgende Kosten und Gebühren belastet werden:

(a) Verwaltungsvergütungen,

(b) Fondsberatungs- und Anlageberatungsvergütungen,

(c) Performancevergütungen,

(d) sonstige Gebühren für bestimmte für die Investmentgesellschaft, deren Tochtergesellschaften oder Co-Investments erbrachten Dienstleistungen, insbesondere für Verwaltungs-, Buchhaltungs- und ähnliche Dienste, die im Zusammenhang mit den Anlagen der Investmentgesellschaft stehen.

(3) Außerdem können der Investmentgesellschaft folgende (laufende) Kosten belastet werden:

(a) In Luxemburg marktübliche Vergütungen und Gebühren der Depotbank, der Zahlstelle, der Register- und Transferstelle sowie der Zentralverwaltungsstelle. Ferner können diese Dienstleister zu Lasten der Investmentgesellschaft entstandene Auslagen und bankübliche Spesen (sowohl im Rahmen des Erwerbs oder der Veräußerung als auch im Zusammenhang mit der Verwahrung von Vermögenswerten, hierin inbegriffen Gebühren eventueller Korrespondenzbanken sowie alle fremden Abwicklungs-, Versand- und Versicherungsspesen) in Rechnung stellen sowie ggf. transaktionsabhängige Gebühren vereinnahmen.

(b) Kosten des Wirtschaftsprüfers (sowohl auf Ebene der Investmentgesellschaft als auch auf Ebene der Tochtergesellschaften).

(c) Kosten und Auslagen, insbesondere von Sachverständigen, welche im Zusammenhang mit der Bewertung des Vermögens der Investmentgesellschaft, entstehen.

(d) Gebühren, die bei sämtlichen betroffenen Behörden zu entrichten sind, insbesondere die Verwaltungsgebühren der Luxemburger Aufsichtsbehörde und anderer Aufsichtsbehörden sowie die Gebühren für die Hinterlegung der Dokumente der Investmentgesellschaft.

(e) Kosten der (steuer-)rechtlichen Beratung, insb. im Zusammenhang mit der Strukturierung von Investitionen.

(f) Büro- und Mietkosten.

(g) Steuern, die auf das Vermögen der Investmentgesellschaft, dessen Einkommen und die Auslagen zu Lasten der Investmentgesellschaft erhoben werden.

(h) Due Diligence Kosten, insbesondere die Kosten und Gebühren von Rechtsberatern, Sachverständigen und sonstiger externer Berater.

(i) Kosten und Gebühren für die Errichtung oder Beendigung von Tochtergesellschaften und Co-Investments, insb. Rechtsberatungs-, Notariats- und Einregistrierungskosten.

(j) Kosten im Zusammenhang mit Absicherungsgeschäften.

(k) Von der Investmentgesellschaft, den Tochtergesellschaften oder Co-Investments zu tragenden Finanzierungskosten (inklusive Zinsen, Bereitstellungsprovision, Beratungskosten der finanzierenden Bank, Kosten für die Bestellung von Kreditsicherheiten).

(l) Alle sonstigen angemessenen Kosten und Auslagen, die im Zusammenhang mit dem Erwerb, dem Halten, der Verwaltung, und der Veräußerung von Vermögensgegenständen entstehen, insb. Kosten externer Gutachter, Sachverständigen, Berater und Fachleute, Versicherungskosten, Zinsen, Bankgebühren oder Devisenumtauschkosten.

(m) Kosten für die Verwaltung, Buchhaltung, Domizilierung (bzw. Mietkosten) und (Steuer-)Rechtsberatung von Tochtergesellschaften und Co-Investments.

(n) Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder, einschließlich ggf. anfallende angemessene Reisekosten und Spesen.

(o) Kosten einer etwaigen Börsenzulassung.

(p) Kosten für die Erstellung und Prüfung von notwendigen Berichten zugunsten der Investoren.

(q) Kosten im Rahmen der Durchführung von Aktionärsversammlungen, Verwaltungsratssitzungen und Sitzungen eines eventuellen Investorenbeirats bzw. ggf. anderer Gremien der Investmentgesellschaft sowie ggf. Vergütung der Mitglieder eines eventuellen Investorenbeirats sowie dieser Gremien, einschließlich ggf. anfallende angemessene Reisekosten und Spesen.

(r) Übersetzungskosten.

(s) Kosten von Pflichtveröffentlichungen.

(t) Versicherungskosten.

(u) Kosten für die Erstellung, Vorbereitung, Änderung, Hinterlegung, Veröffentlichung, den Druck und den Versand sämtlicher Dokumente in allen notwendigen Sprachen, insbesondere des Emissionsdokumentes, der Satzung, der Jahres- oder sonstigen Berichte, der Vermögensaufstellungen, der Mitteilungen an die Aktionäre sowie sonstiger für die Aktionäre bestimmten Veröffentlichungen, Anträge auf Bewilligung in den Ländern, in denen die Aktien platziert werden sollen (sofern möglich), Korrespondenz mit Aufsichtsbehörden.

(v) Kosten, die unmittelbar im Zusammenhang mit dem Anbieten und dem Verkauf von Aktien anfallen, einschließlich eventueller Lizenzgebühren.

(w) Etwaige Kosten für die Beurteilung der Investmentgesellschaft durch national und international anerkannte Rating-Agenturen.

(x) Kosten für die Auflage neuer Aktienklassen.

(y) Weitere Kosten der Verwaltung, einschließlich der Kosten der Interessenverbände sowie Provisionen und Gebühren an Dritte, an die Aufgaben der täglichen Verwaltung delegiert werden, können der Investmentgesellschaft.

(4) Alle Gebühren und Kosten verstehen sich zuzüglich ggf. anfallender Mehrwertsteuer.

(5) Die oben aufgeführten Kosten und Gebühren können der Investmentgesellschaft auch für ihre (direkten oder indirekten) Tochtergesellschaften oder Co-Investments weiterbelastet werden."

130433

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Investmentgesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf neunhundert Euro (900.-€).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2013. Relation: DIE/2013/10604. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 12. September 2013.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2013130395/286.

(130158241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

---

**Art German Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2432 Luxembourg, 18-24, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.796.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013130474/10.

(130159298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Aubiac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.032.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUBIAC S.A.*

*HRT FIDALUX S.A.*

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013130476/12.

(130158822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Aquarelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.275.

---

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 septembre 2013 que:

- L'assemblée a nommé la société «KPMG Luxembourg S.à r.l.», 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG au poste de "Réviseur d'entreprises". Le mandat du 'Réviseur d'entreprises' sera de trois ans et se terminera à l'assemblée générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 septembre 2013.

*Pour la société*

*AQUARELLE S.A.*

Référence de publication: 2013130471/16.

(130159202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Alceos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 116.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130463/10.

(130159321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Vesper Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 180.132.

**STATUTES**

L'an deux mille treize, le trente août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société GHM CORPORATE LTD, société de droit maltais, ayant son siège social au Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, NXR9021 NAXXAR (Malte), inscrite au Registrar of Companies sous le numéro C60006; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Monsieur Louis Farrugia, né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Naxxar (Malte); ici représentée par Ariane Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration générale datée du 21 mars 2013 dont copie est annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "VESPER HOLDINGS".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, brevets de toute origine, et plus généralement à la propriété intellectuelle de toute sorte tels que les marques, logiciels et images, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENTS DIX EUROS (310.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur(s)-délégué(s).

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, GHM CORPORATE LTD précitée, représentée comme il est dit ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) actions, et déclare également que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cent trente-cinq euros (EUR 935,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1), de l'administrateur à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
  - GHM CORPORATE LTD, société de droit maltais, ayant son siège social au Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, NXR9021 NAXXAR (Malte), inscrite au Registrar of Companies sous le numéro C60006; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Monsieur Louis Farrugia, né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Naxxar (Malte);
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:
  - La société CC AUDIT and CONSULT, société anonyme, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612.
4. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
5. L'Assemblée générale décide de nommer GHM CORPORATE LTD, précitée, administrateur-délégué de la Société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 40786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130369/206.

(130158250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

**Imperial Innovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 35.131,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.293.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Imperial Innovations S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 157.293, having a share capital of thirty-one thousand one hundred twenty-six British Pounds (GBP 31,126.-), incorporated on 11 November 2010 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 3 February 2011, number C-217. The articles have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 31 May 2012, published in the Mémorial of 12 July 2012, number C-1761.

The meeting appointed Me Elsa Idir, master at laws, professionally residing in Luxembourg, as chairman. Me Magdalena Staniczek, master at laws, professionally residing in Luxembourg, was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four thousand and five British Pounds (GBP 4,005.-) from currently thirty-one thousand one hundred twenty-six British pounds (GBP 31,126.-) to thirty-five thousand one hundred thirty-one British Pounds (GBP 35,131.-) by the issue of four thousand and five (4,005) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) and each with a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to be subscribed by Imperial Innovations Limited, shareholder of the Company, against:

(i) a contribution in kind (the "Contribution in Kind") by the contribution of a receivable which Imperial Innovations Limited has against Imperial Innovations Investments Limited, approval of the evaluation of the Contribution in Kind to forty million British Pounds (GBP 40,000,000.-), of which four thousand British Pounds (GBP 4,000.-) will be allocated to the share capital account and the balance will be allocated to the share premium account of the Company, and

(ii) a contribution in cash (the "Contribution in Cash") of fifty thousand British Pounds (GBP 50,000.-) of which five British Pounds (GBP 5.-) will be allocated to the share capital account and the balance will be allocated to the share premium account of the Company;

(2) Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect therein the above increase of capital.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four thousand and five British Pounds (GBP 4,005.-) from currently thirty-one thousand one hundred twenty-six British pounds (GBP 31,126.-) to thirty-five thousand one hundred thirty-one British Pounds (GBP 35,131.-) by the issue of four thousand and five (4,005) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) and each with a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) for a total subscription price of forty million fifty thousand British Pounds (GBP 40,050,000.-).

(i) Out of the four thousand and five (4,005) new shares, four thousand (4,000) shares have been subscribed by Imperial Innovations Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG and registration number 02060639, at a total subscription price of forty million British Pounds (GBP 40,000,000.-) by way of the Contribution in Kind (being a receivable against Imperial Innovations Investments Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG and registration number 06067437).

The meeting resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers of the Company dated 21 August 2013 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to GBP 40,000,000 and is at least equal to the total subscription price of the 4,000 shares to be issued by Imperial Innovations S.a r.l. in consideration therefor."

The meeting resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to forty million British Pounds (GBP 40,000,000.-).

Evidence of contribution to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the Contribution in Kind for an amount of four thousand British Pounds (GBP 4,000.-) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

(ii) The remaining five (5) new shares have been subscribed at a total subscription price of fifty thousand British Pounds (GBP 50,000.-) and paid in full by way of the Contribution in Cash by Imperial Innovations Limited, prenamed, pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of the payment for the five (5) new shares has been given to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the Contribution in Cash for an amount of five British Pounds (GBP 5.-) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above increase of capital, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty-five thousand one hundred thirty-one British Pounds (GBP 35,131.-) divided into thirty-five thousand one hundred thirty-one (35,131) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the board of the meeting appearing, known to the undersigned notary by names, surnames, civil statuses and residences, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Imperial Innovations S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.293, ayant un capital social de trente-et-un mille cent vingt-six livres sterling (GBP 31.126,-), constituée en date du 11 novembre 2010 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 3 février 2011, numéro C-217. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 31 mai 2012, publié au Mémorial le 12 juillet 2012, numéro C-1761.

L'assemblée est présidée par Maître Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste sera annexée au présent acte, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les parts sociales représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les associés déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

(1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre mille et cinq livres sterling (GBP 4.005,-) d'actuellement trente-et-un mille cent vingt-six livres sterling (GBP 31.126,-) à trente-cinq mille cent trente-et-une livres sterling (GBP 35.131) par l'émission de quatre mille cinq (4.005) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une

livre sterling (GBP 1et chacune ayant un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-), devant être souscrites par Imperial Innovations Limited, associé de la Société, en contrepartie de:

(i) un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant dans l'apport d'une créance par Imperial Innovations Limited contre Imperial Innovations Investments Limited, approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-), duquel quatre mille livres sterling (GBP 4.000,-) seront allouées au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société, et

(ii) un apport en espèces (l'«Apport en Espèces») de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000,-), duquel cinq livres sterling (GBP 5,-) seront allouées au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société

(2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital précitées.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Unique résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre mille et cinq livres sterling (GBP 4.005,-) d'actuellement trente-et-un mille cent vingt-six livres sterling (GBP 31.126,-) à trente-cinq mille cent trente-et-une livres sterling (GBP 35.131,-) par l'émission de quatre mille cinq (4.005) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et chacune ayant un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) pour un prix total de souscription de quarante millions cinquante mille livres sterling (GBP 40.050.000,-).

(i) Des quatre mille cinq (4.005) nouvelles parts sociales, quatre mille (4.000) parts sociales ont été souscrites par Imperial Innovations Limited, une société constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG et avec le numéro d'enregistrement 02060639, pour un prix de souscription total de quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-) par le biais de l'Apport en Nature (consistant en une créance contre Imperial Innovations Investments Limited, une société constituée sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG et avec le numéro d'enregistrement 06067437).

L'assemblée a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 21 août 2013 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement) et dont la conclusion est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature s'élève au moins à GBP 40.000.000 et est au moins équivalent au prix total de souscription des 4.000 parts sociales à émettre par Imperial Innovations S.à r.l. en rémunération de cet Apport en Nature."

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à quarante millions de livres sterling (GBP 40.000.000,-).

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Nature total pour un montant de quatre mille livres sterling (GBP 4.000,-) au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société.

(ii) Les cinq (5) parts sociales nouvelles restantes ont été souscrites pour un prix de souscription total de cinquante mille livres sterling (GBP 50.000,-) et entièrement payées par le biais de l'Apport en Espèces par Imperial Innovations Limited, prénommé, conformément au bulletin de souscription signé par toutes les personnes présentes et le notaire instrumentant, qui sera annexé au présent document et enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Preuve du paiement des cinq (5) nouvelles parts sociales a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Espèces pour un montant de cinq livres sterling (GBP 5,-) au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de manière à lire:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-cinq mille cent trente-et-une livres sterling (GBP 35.131,-) divisé en trente-cinq mille cent trente-et-une (35.131) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg en date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal aux membres du bureau comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. STANICZEK, E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 août 2013. Relation: DIE/2013/10345. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130147/180.

(130158177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

---

**Babyworld, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 121.578.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3450 Dudelange, le 13 septembre 2013.

Monsieur Jean-Claude Colling

*Gérant Technique*

Référence de publication: 2013130481/12.

(130159378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Balmain European Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130482/11.

(130158796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Aubiach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.032.

Les comptes annuels de la période du 22 décembre 2008 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUBIACH S.A.*

HRT FIDALUX S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2013130478/13.

(130158824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**APM 5 Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.515.

Par décision du Conseil d'Administration du 26 juillet 2013, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Veillez noter, qu'en date du 16 septembre 2013, Madame Audrey BAVEREL, ayant pour adresse professionnelle, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, s'est démise de ses fonctions d'Administrateur au sein de la Société.

Luxembourg, le 17.09.2013.

Pour: APM 5 Management S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013130470/18.

(130159236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Aerium Ubstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.359.

A titre informatif, veuillez noter que Messieurs Ely Michel Ruimy et Franck Ruimy, gérants de la Société, résident désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy and Mr. Franck Ruimy, managers of the Company, now reside professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130456/14.

(130158916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Comitalu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 30, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 28.627.

*Extrait rectificatif au dépôt effectué auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 21 mai 2013  
numéro L130079988*

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration réuni en date du 14 mai 2013 que:

- La convention de domiciliation conclue avec la société ECOGEST S.A. est résiliée de commun accord.
- Le siège social de la Société est transféré au 30, rue Joseph Junck à L-1839 Luxembourg
- Madame Sabine LEMPP est révoquée de sa fonction de directrice
- Madame Agnès ALARD, directrice d'hôtel, née le 12 avril 1978 à Valenciennes (France), demeurant 19, rue Lazare Hoche à F-57100 Thionville, au poste de directrice de la Société, pour une durée indéterminée.

Madame Agnès ALARD sera chargée de la gestion technique et journalière de la Société et pourra à cet effet valablement engager la Société par sa signature conjointe avec celle d'un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Le Conseil d'Administration

Jean PRIEUX / Dan EPPS / Patrick MOUROT

Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013131925/22.

(130160336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Desta S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 560.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.745.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 septembre 2013*

1. La démission de Monsieur Pascal Wagner, Monsieur Diogo Alves et Monsieur Vito Marinelli en tant qu'administrateurs de la Société est acceptée avec effet immédiat.

2. (a) Monsieur Geert Dirx, employé privé, demeurant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg,

(b) Monsieur Edouard Chardome, employé privé, demeurant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg,

(c) Westenwind S.à r.l., enregistrée au RCS sous le numéro B 150.449, avec siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, ayant comme représentant Monsieur Geert Dirx,

sont nommés nouveaux Administrateurs avec effet immédiat. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

3. La démission de FIN-Contrôle S.A. en tant que commissaire au compte de la Société est acceptée avec effet immédiat.

4. Persky GmbH enregistrée au RCS sous le numéro B 143.543, avec siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg est nommée nouveau commissaire au compte avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

5. Le siège social de la Société a été transféré de 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013131932/26.

(130160907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**CB Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 51.

R.C.S. Luxembourg B 123.691.

—  
Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 septembre 2013.

*Pour CB DIFFUSION SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013131915/12.

(130160964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Coficom Trust Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 153.931.

—  
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 18 septembre 2013.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013131903/16.

(130160896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**ACAC Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 53.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

National General Re Ltd., a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM10, Bermuda and registered under corporate number 45949, in its capacity as sole member of the Company (hereinafter referred to as "National General Re Ltd." or the "Sole Member"),

duly represented by M<sup>e</sup> Caroline APOSTOL, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given on the date hereof.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

National General Re Ltd. is the sole member of ACAC Holdings Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered offices at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.995 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on 13 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 867 on 3 April 2012. The articles of association of the Company have been amended most recently by a deed of the undersigned notary, on 23 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1643 on 10 July 2013.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 15,000,000.- (fifteen million United States Dollars) in order to bring it from its current amount of USD 38,000,000.- (thirty-eight million United States Dollars) up to the amount of USD 53,000,000.- (fifty-three million United States Dollars) represented by 530,000 (five hundred thirty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, through the issuance of 150,000 (one hundred fifty thousand) new corporate units of the Company with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the "Capital Increase").

*Second resolution*

The Sole Member resolved that the Company issues 150,000 (one hundred fifty thousand) new corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each (the "New Corporate Units"), having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company.

*Subscription and payment*

The prenamed National General Re Ltd., represented as hereabove stated, declared: (i) to subscribe to the New Corporate Units and (ii) to make payment in full for such New Corporate Units by the conversion of an existing claim due by the Company to it, for an amount of USD 15,000,000.- (fifteen million United States Dollars) (the "Claim").

A valuation letter was issued on 29 July 2013, by Mr. Michael WEINER, in his quality as Chief Financial Officer of National General Re Ltd., wherein the Claim so contributed has been described and valued.

The person appearing produced that letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 150,000 (one hundred fifty thousand) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comments to make on the value of the Claim."

A copy of the letter, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Third resolution*

The Sole Member subsequently resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the Capital Increase, as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at USD 53,000,000.- (fifty-three million United States Dollars) represented by 530,000 (five hundred thirty thousand) corporate units with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each."

*Fourth resolution*

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company and any one employee of National General, with offices in Luxembourg, acting individually under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the members' register of the Company to reflect the present Capital Increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand Euros (EUR 5,000.-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

National General Re Ltd., une société régie par les lois des Bermudes, dont le siège social est situé à Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM10, Bermuda, immatriculée sous le numéro de société 45949, en sa capacité d'associé unique de la Société (ci-après «National General Re Ltd.» ou l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date des présentes.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

National General Re Ltd. est l'associé unique de ACAC Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.995 (la «Société»). La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 867 du 3 avril 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1643 du 10 juillet 2013.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 15.000.000,- (quinze millions de Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 38.000.000,- (trente-huit millions de Dollars américains) au nouveau montant de USD 53.000.000,- (cinquante-trois millions de Dollars américains) représenté par 530.000 (cinq cent trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune, par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune (l'«Augmentation de Capital»).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé que la Société émette 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

*Souscription et libération*

National General Re Ltd., prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré: (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et (ii) libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par la conversion d'un droit à recevoir

existant pour un montant de USD 15.000.000,- (quinze millions de Dollars américains) dû par la Société (le «Droit à Recevoir»).

Une lettre d'évaluation a été émise en date du 29 juillet 2013 par M. Michael WEINER, en sa qualité de Chief Financial Officer de National General Re Ltd., dans laquelle le Droit à Recevoir apporté a été décrit et évalué.

La comparante a produit cette lettre, dont la conclusion est la suivante: "Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 150,000 (one hundred fifty thousand) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comments to make on the value of the Claim."

soit en français:

"Sur la base de la procédure de vérification appliquée tel que décrite plus haut, la valeur comptable du Droit à Recevoir est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 150.000 (cent cinquante mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de USD 100, - (cent Dollars américains) chacune.

Nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur du Droit à Recevoir."

Une copie de la lettre, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a ultérieurement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'Augmentation de Capital, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 53.000.000,- (cinquante-trois millions de Dollars américains) représenté par 530.000 (cinq cent trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'accorder pouvoir à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de National General, dont les bureaux se trouvent à Luxembourg, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société pour refléter la présente Augmentation de Capital, et plus généralement, de réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes résolutions.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. LAC/2013/35697. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131826/150.

(130160876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

#### **Agence Immobilière Toussaint Abby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7570 Mersch, 23A, rue Nic Welter.

R.C.S. Luxembourg B 73.094.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 19 septembre 2013.

Pour Agence Immobilière Toussaint Abby S.à.r.l.

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013131807/12.

(130160960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Bevis Marks Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.643.550,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.666.

---

*Extrait des résolutions des associés du 17 septembre 2013*

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131858/15.

(130161019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Black & Decker TransAsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.985.

---

En date du 13 septembre 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, société anonyme, ayant son siège au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker TransAsia S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013131860/17.

(130160986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**E.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 99.834.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle le 27 août 2013*

*5<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet au 16 mai 2013, le mandat d'Administrateur de Catégorie A et Président du Conseil d'Administration de Monsieur Silvano PEDRETTI, administrateur de sociétés, né le 14 juillet 1964 à Delle (France), résidant au 57 rozdelovska 169 00 Praha brevnov (République Tchèque) ainsi que le mandat d'Administrateur de Catégorie B de Madame Cornelia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Saint-Vith (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen et décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Catégorie B de Monsieur Marc LIBOUTON, employé privé, né le 19 février 1971 à Libramont (Belgique), résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen, à dater de ce jour.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler, avec effet au 16 mai 2013, le mandat de commissaire aux comptes de HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163 Rue du Kiem L-8030 Strassen.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2015.

De plus, L'Assemblée Générale prend note du changement d'adresse de Monsieur Silvano PEDRETTI qui a désormais son adresse au 57 rozdelovska 169 00 Praha brevnov (République Tchèque).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131949/22.

(130160672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Bumble Bee GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.039.

---

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Gérant A suivant avec effet immédiat:

- Monsieur Jeffrey CHANG, demeurant au 100, Wilshire Boulevard, Suite 1400, Los Angeles, CA 90401, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2013131873/14.

(130161103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Blue Sky Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 315.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.052.

---

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- Le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013131864/17.

(130160474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Lutsinia SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 85.598.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 septembre 2013 que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à l'échéance, l'Assemblée prend note du changement des adresses de Mr Yves Schmit, de 18, rue de la Résistance L-8020 Strassen au 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg et de Maître André Harpes du 55, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg, et décide de reconduire les mandats des administrateurs

- Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg, Maître André Harpes, avocat, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg et Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant 63, rue de Strassen L-8094 Bertrange

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Société de Gestion Comptable S. à r.l. ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg pour une durée de 6 ans.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
 Pour la société  
 Un mandataire

Référence de publication: 2013132138/23.

(130160674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Knight Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 905.050,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.495.

—  
 Rectification de Depot No.: L 130 157 440

Il résulte d'une cession de parts sociales du 12 septembre 2013 que l'associé de la Société, Rockwood Specialties Inc, a transféré 362 parts sociales à Rockwood America Inc.

Pour Knight Lux 1 S.à r.l.

Dr. Jan Könighaus

Gerant

Référence de publication: 2013132074/14.

(130160324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**SELP (Alzenau) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
 (anc. LPV (Alzenau) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.307.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September at 4.45 p.m.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

I. LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177318 (the "Sole Shareholder"), here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 September 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of LPV (Alzenau) S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177307, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 July 2013, page 77547, number 1616. The Articles have not been amended yet.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) by creating and issuing one hundred (100) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of twelve million six hundred twenty-six thousand six hundred seventy-six Euros (EUR 12,626,676.-) (the "Share Premium").

### *Subscriptions and payments*

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of twelve million six hundred twenty-six thousand seven hundred seventy-six Euros (EUR 12,626,776.-) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due for an aggregate amount of twelve million six hundred twenty-six thousand seven hundred seventy-six Euros (EUR 12,626,776.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at twelve million six hundred twenty-six thousand seven hundred seventy-six Euros (EUR 12,626,776.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of one hundred Euros (EUR 100.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of twelve million six hundred twenty-six thousand six hundred seventy-six Euros (EUR 12,626,676.-) is allocated to the share premium account of the Company.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "LPV(Alzenau) S.à.r.l." into "SELP (Alzenau) S.à.r.l."

### *Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **1.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP (Alzenau) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915Law")."

#### **V. Costs and Expenses**

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euros (EUR 4,000.-).

The meeting is adjourned at 5.00 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onzième jour de septembre à 16.45 heures.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

I. LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177318 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2013.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de LPV (Alzenau) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177307, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2013, page 77547, numéro 1616. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de douze millions six cent vingt-six mille six cent soixante-seize euros (EUR 12.626.676,-) (la "Prime d'Emission").

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de douze millions six cent vingt-six mille sept cent soixante-seize euros (EUR 12.626.776,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de douze millions six cent vingt-six mille sept cent soixante-seize euros (EUR 12.626.776,-) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à douze millions six cent vingt-six mille sept cent soixante-seize euros (EUR 12.626.776,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Actions émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de cent euros (EUR 100,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de douze millions six cent vingt-six mille six cent soixante-seize euros (EUR 12.626.676,-) est alloué au compte de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "LPV(Alzenau) S.à r.l." en "SELP (Alzenau) S.à r.l."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP (Alzenau) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915")."

#### *V. Frais et acte notarié*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement quatre mille euros (EUR 4.000,-).

La séance est levée à 17.00 heures.

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41748. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013132122/148.

(130160864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.126.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1<sup>er</sup> août 2013*

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 1<sup>er</sup> août 2013 que:

- Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec date effective immédiat.
- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société, avec date effective immédiat.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013132073/17.

(130161095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Jardine Schindler (Pacific) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.690.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- Le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013132067/17.

(130160756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Denovo S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.912.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société DENOVO S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

*Pour: DENOVO S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013132381/20.

(130160778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Icebird S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 92.742.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ICEBIRD S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

*Pour: ICEBIRD S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013132384/20.

(130160830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.852.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

*Pour: LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013132385/20.

(130160834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Zynga Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.977.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 4 septembre 2013*

1. Mme Jenifer Elisabeth SWALLOW a démissionné de son mandat de gérante de classe B avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

2. Le nombre des gérants a été diminué de 3 (trois) à 2 (deux).

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Zynga Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013132362/14.

(130160663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Mayreau Investissement S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.610.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société MAYREAU INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: *MAYREAU INVESTISSEMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013132389/20.

(130160840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société MIRIM S.A. - société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: *MIRIM S.A. - société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013132390/20.

(130160835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.198.

Le Bilan consolidé de la société mère VF Corporation au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.  
VF Investments S.à r.l.  
Patrick van Denzen  
Gérant A

Référence de publication: 2013132348/14.

(130160731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.692.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CIE R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

*Pour: CIE R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013132379/20.

(130160841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Al Mangia-Mangia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 167.047.

Par la présente, je soussigné TURCASSO Francesco né le 29 janvier 1973 demeurant au 32, rue du Cinquantenaire L-4060 ESCH/ALZETTE, locataire du local commercial sis à L-6450 ECHTERNACH 19, rue de Luxembourg, dénonce le siège social de la société AL MANGIA MANGIA Sàrl, B 167047, 19, rue de Luxembourg L-6450 ECHTERNACH avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2013

Fait en quatre exemplaires, à ESCH/ALZETTE, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132377/11.

(130160596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.628.

Il résulte de deux ordonnances du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg du 15 juillet 2013, exécutoires sur minute et avant enregistrement, rendues sur requête de Powercom Co., Ltd., une société constituée et existant sous le droit de la République de Chine (Taïwan), ayant son siège social à 8F, No. 246 Lien Chen Road, Chung Ho City, Taipei Hsien, et immatriculée sous le numéro n° 22485794, et de Monsieur Chang Feng-Hao Simon, président du conseil d'administration de Powercom Co. Ltd, demeurant professionnellement à 8F, No. 246 Lien Chen Road, Chung Ho City, Taipei Hsien, que le conseil d'administration de Powercom Yuraku S.A.:

- n'a pas le pouvoir d'inscrire dans le registre des actionnaires de Powercom Yuraku S.A. un transfert d'actions en faveur de quiconque jusqu'au jour où le juge des référés aura statué sur la demande de nomination d'un séquestre introduite par Powercom Co., Ltd. et Monsieur Chang Feng-Hoa Simon; et

- n'a pas le pouvoir de poser des actes autres que des actes de pure conservation jusqu'à ce que le juge des référés aura statué sur la demande de nomination d'un administrateur provisoire introduite par Powercom Co., Ltd. et Monsieur Chang Feng-Hao Simon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

*Pour Powercom Co.,Ltd.*

Signature

Référence de publication: 2013132392/23.

(130160557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Luxdeftec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.692.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 06 août 2013, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 09 août 2013; Relation: EAC/2013/10599, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Monsieur Stephan DAUB, administrateur, né le 02 janvier 1966 à Heidelberg (D), demeurant à L-8441 Steinfort, 11 Cité Manzendall, démissionne avec effet immédiat en tant qu'administrateur.

Nomination de Monsieur RODRIGUES David, né le 20 octobre 1979 à Esch-sur-Alzette, demeurant à B-6700 Arlon, 27, rue de la Semois, en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

Il résulte par ailleurs d'un courrier du 27 août 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2013, relation: EAC/2013/11214:

que Monsieur Stephan DAUB, administrateur, né le 02 janvier 1966 à Heidelberg (D), demeurant à L-8441 Steinfort, 11 Cité Manzendall, a été révoqué de sa fonction d'administrateur-délégué.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2013132388/20.

(130160460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.958.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

*Pour: LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132387/19.

(130160855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 833.300,00.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 6, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.042.

—  
En date du 11 septembre 2013, l'associé Monsieur Luis Soares de la Société a cédé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la totalité des parts sociales C qu'il détient dans la Société à l'associé Monsieur Frank Reinert, à la suite de quoi Monsieur Frank Reinert détient 3.332 parts sociales C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour la Société

Frank Reinert

Référence de publication: 2013132395/15.

(130160622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.569.

*Tableau de comparution et de souscription*

*Dépôt complémentaire au dépôt: Déposé le 20/08/2013 Numéro dépôt L130144285*

SOUSCRIPTEUR / COMPARANT	ADRESSE	NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES SOUSCRITES	MONTANT DE LA SOUSCRIPTION EN EURO
Serge Weinberg . . . . . licencié en droit	20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France	8.400	8.400,-
L.H. Holding S.à.r.l. . . . . société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois RCS B 153.679	46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	8.400	8.400,-
Nicolas Truelle Conseils . . . . . société à responsabilité limitée à associé unique de droit français RCS Paris: 528 341 068	30 rue Boissière, 75116, Paris, France	1.500	1.500,-
Aymeric Plassard . . . . . directeur financier	20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France	900	900,-
Sophie Château . . . . . diplômée de l'ESCP Europe	20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France	900	900,-
Sébastien Moxhet . . . . . directeur adjoint	20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France	1.800	1.800,-
Weinberg Real Estate S.à.r.l. . . . . société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois RCS B 130.907	46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	7.600	7.600,-
Tonilux SAS . . . . . Société par actions simplifiée à associé unique de droit français RCS Paris: 521 861 997	20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France	1.500	1.500,-
TOTAL . . . . .		31.000	31.000,-

Enregistré à Redange/Attert, le 06 août 2013. Relation: RED/2013/1307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013132355/41.

(130160375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**TIAA Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.654.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.160.

Par résolutions signées en date du 10 juillet 2013, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Paul Wilson, avec adresse au 20, Balderston Street, 8<sup>th</sup> Floor, W1K 6TL Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 29 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132328/13.

(130160822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 707.071.200,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Georgia-Pacific Financial Management LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange street, DE-19801 Wilmington, New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4235697 (GPFM LLC); and

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand six United States Dollars (USD 20.006,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154708,

here represented by Sophie Henryon, employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on August 19, 2013.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "GP Leasing S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118041, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1793, dated September 26, 2006 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 31, 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at six hundred ninety-five million fifty-five thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 695.055.750,00) represented by eight million eight hundred forty-two thousand four hundred thirty-two (8.842.432) common shares and five million fifty-eight thousand six hundred eighty-three (5.058.683) preferred shares, all having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of twelve million fifteen thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 12.015.450,00) in order to raise it from its present amount of six hundred ninety-five million fifty-five thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 695.055.750,00) to seven hundred seven million seventy-one thousand two hundred United States Dollars (USD 707.071.200,00), by the creation and issuance of two hundred forty thousand three hundred nine (240.309) new preferred shares, with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each (the New Preferred Shares), vested with the same rights and obligations as the existing preferred shares.

*Subscription - Payment*

GPFM LLC, represented as stated here above, resolves to subscribe the New Preferred Shares and to fully pay them up at their nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each, for an aggregate amount of twelve million fifteen thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 12.015.450,00), together with a share premium in the amount of three hundred twelve million nine hundred eighty-four thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 312.984.550,00), by contribution in cash in the total amount of three hundred twenty-five million United States Dollars (USD 325.000.000,00).

The amount of three hundred twenty-five million United States Dollars (USD 325.000.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at seven hundred seven million seventy-one thousand two hundred United States Dollars (USD 707.071.200,00), represented by eight million eight hundred forty-two thousand four hundred thirty-

two (8.842.432) common shares (the Common Shares) and five million two hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-two (5.298.992) preferred shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

Georgia-Pacific Financial Management LLC, une société à responsabilité limitée, établie et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à CT Corporation Systems, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4235697 (GPFM LLC), et

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille six Dollars Américains (USD 20.006,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154708,

ici représentés par Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 19 août 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «GP Leasing S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118041, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1793, en date du 26 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 31 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-quinze millions cinquante-cinq mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 695.055.750,00) représenté par huit millions huit cent quarante-deux mille quatre cent trente-deux (8.842.432) parts sociales ordinaires et cinq millions cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-trois (5.058.683) classes sociales préférentielles, ayant une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions quinze mille quatre cent cinquante Dollars Américains (USD 12.015.450,00) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-quinze millions cinquante-cinq mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 695.055.750,00) à sept cent sept millions soixante-et-onze mille deux cents Dollars Américains (USD 707.071.200,00), par la création et l'émission de deux cent quarante mille trois cent neuf (240.309) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales préférentielles existantes.

#### Souscription - Libération

GPFM LLC, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Préférentielles et les libérer intégralement à leur valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, pour un montant total de douze millions quinze mille quatre cent cinquante Dollars Américains (USD 12.015.450,00), ensemble avec une prime d'émission de trois cent douze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 312.984.550,00), par apport en numéraire d'un montant total de trois cent vingt-cinq millions de Dollars Américains (USD 325.000.000,00).

Le montant de trois cent vingt-cinq millions de Dollars Américains (USD 325.000.000,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à sept cent sept millions soixante-et-onze mille deux cents Dollars Américains (USD 707.071.200,00) représenté par huit millions huit cent quarante-deux mille quatre cent trente-deux (8.842.432) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille neufcent quatre-vingt-douze (5.298.992) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles) ayant une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2013. Relation: EAC/2013/10989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013132013/134.

(130160491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

#### **Lactinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LACTINVEST S.A." (la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.997, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 21 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 370 du 5 août 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2360 du 19 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Olivier DU BOUEXIC DE PINIEUX, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie MATHEY, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle BASTIN, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Modifier l'objet social de la Société pour qu'il ait la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet social le conseil, l'assistance et plus généralement toutes prestations de services, sous toutes ses formes, à toutes personnes morales, et en particulier à destination de ses filiales et de sociétés dans lesquelles la société investit, en matière de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle-même.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

## 2. Modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet social le conseil, l'assistance et plus généralement toutes prestations de services, sous toutes ses formes, à toutes personnes morales, et en particulier à destination de ses filiales et de sociétés dans lesquelles la société investit, en matière de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

La société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

### *Évaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. DU BOUEXIC DE PINIEUX, N. MATHEY, I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. LAC/2013 /40200. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132112/82.

(130160720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Han Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 180.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.194.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de catégorie B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013132025/16.

(130160463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Geo 3 & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.479.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of September.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

Geo 3., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, organised and existing under Luxembourg law, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B166.449 here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.,

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") Geo 3 & CO S.C.A. established in Luxembourg under the name of Geo 3 & CO SCA. (the "Company"), with registered office at L-2453 Luxembourg, 5 C, rue Eugène Ruppert registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 166479 established by virtue of a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, on January 13<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 681 of 14 March 2012.

The share capital of the Company presently amounts forty-five thousand US Dollars (USD 45,000.-) divided into one unlimited share (1) with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") and forty-four thousand nine hundred and ninety-nine limited shares (44,999) with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares").

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the Geo 3 in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager") of the dissolved Company of his mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 1,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Geo 3, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existante selon les lois luxembourgeoises et immatriculée au Registre du Luxembourg du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.166.449, dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à en commandite par actions établie à Luxembourg sous la dénomination de Geo 3 &CO S.C.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5 C, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 166479, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 12 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 681 du 14 mars 2012.

La Société a actuellement un capital social de quarante-cinq mille US Dollars (USD 45.000) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) ("Action de Commandité") et quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (44.999) actions de commanditaires, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière à l'associé commandité pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013130703/92.

(130158976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**Fidenes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 35.419.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société FIDENES S.A. qui s'est tenue en date du 23 août 2013*

Il a été décidé ce qui suit:

- décide de coopter Madame Alexandra Corre, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Messieurs Didier Schönberger, Nicolas Hamel et Madame Alexandra Corre.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013130687/18.

(130158877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Fintch Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.400.

—  
*Extrait de la décision prise par les administrateurs restants en date du 6 septembre 2013*

M. Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la catégorie B de la société en remplacement de M. David GIANNETTI, administrateur de la catégorie B démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur de la catégorie B qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINTCH INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013130690/18.

(130159357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**HC Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 179.037.

—  
*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 02 septembre 2013*

*Première Résolution*

Le Conseil d'administration de la Société a nommé ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B128503, en tant que commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014, avec effet immédiat.

*Deuxième Résolution*

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de dénommer RSM Audit Luxembourg S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprise, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2013.

Référence de publication: 2013130726/18.

(130159297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---